

Entreprises magazine

Numéro 103 – Septembre/Octobre 2020 – 12 EUR



**Edition spéciale
L'espace transfrontalier**

**L'esprit
d'entreprise**

**Brexit et
entreprises**

Les frontaliers

Les expatriés

Interactive and pragmatic training courses
delivered by multidisciplinary teams



our training solutions for your people

Professional development is key for many corporates bodies and institutions. Regulatory and legal changes may affect their global strategies.

Arendt Institute is uniquely positioned to help to keep up with these challenges as our trainers are at the forefront of legal, regulatory, tax and advisory developments. Practical case studies from our trainers' own experience contribute to a valuable training experience and enable participants to apply the underlying theoretical issues.





Introduction

- 4** Promouvoir l'esprit d'entreprise en temps de crise : besoin d'aides ciblées ou d'aides tout court ?
- 8** Entreprendre en période de crise

L'esprit d'entreprise

- 20** Le parcours du créateur d'entreprise au Luxembourg
- 25** House of Entrepreneurship – Aux côtés des entreprises
- 28** De l'idée innovante à la start-up... dynamisée par l'écosystème
- 30** Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl : apprendre à entreprendre
- 31** BusinessMentoring Luxembourg asbl
- 32** Où installer son entreprise quand on la crée ?
- 34** L'assurance pour les entreprises : les bons réflexes
- 35** Financer son projet d'entreprise
- 37** SNCI – Deux instruments spéciaux pour pallier les besoins de financements temporaires
- 38** Neistart Lëtzebuerg : focus sur 3 aides aux PME pour stimuler leur relance
- 40** Fit 4 Resilience – Entreprise, c'est le moment de rebondir !
- 42** FNR – Un 1^{er} mécanisme de financement pour la recherche industrielle collaborative au Luxembourg
- 44** Quel intérêt à visualiser les données de ma société en ligne ?
- 46** La consolidation, une vue globale sur mes finances, mais pas seulement
- 47** Les charges sociales
- 52** Taux d'imposition du bénéfice réalisé par les sociétés de capitaux en 2020
- 53** Les avantages en nature
- 56** ALD Electric – Vers une nouvelle mobilité
- 58** Les congés
- 64** Les congés payés en 2020

- 66** Télétravail : statut fiscal et social des frontaliers
- 71** Télétravail : qu'en pensez-vous ? – Résultats du sondage réalisé en août 2020 sur le site lesfrontaliers.lu
- 72** Télétravail : risque d'établissement stable dans le pays de résidence
- 74** EiviLux : conseil en Ressources humaines
- 76** Un nouveau cadre juridique pour les stages des élèves et étudiants
- 79** Une résiliation d'un commun accord peut être requalifiée en licenciement abusif en cas de manœuvres dolosives de l'employeur
- 80** La sanction du libellé obscur
- 82** IoT et sécurité de l'information : enjeux et solutions
- 84** EBRC – La recherche de l'excellence, le fil conducteur depuis 20 ans
- 86** Protégez les données de votre entreprise avec une sécurité intelligente
- 88** Les enjeux de la communication en période de COVID

Dossier Brexit et entreprises

- 92** Sur la route d'un Brexit dur
- 96** Brexit et TVA
- 98** La douane face à la sortie du Royaume-Uni... sans accord
- 100** Avis de tempête sur les ports maritimes de transit
- 102** Toujours pas de passeport financier européen pour le Royaume-Uni
- 103** La Place séduit les sociétés financières de Londres

Les frontaliers

- 104** Le marché du travail transfrontalier face à la crise de la COVID-19
- 110** Quelles sont les compétences recherchées au Luxembourg ?

- 113** La protection sociale des travailleurs de l'Union européenne
- 115** Maladie et maternité au Luxembourg
- 122** Les prestations familiales au Luxembourg
- 129** L'aide financière au Luxembourg pour les études supérieures
- 132** Les maladies et accidents professionnels au Luxembourg
- 137** La pension d'invalidité dans la Grande Région
- 142** L'indemnisation du chômage dans la Grande Région
- 148** Carrière à l'étranger et retraite

Les expatriés

- 154** Salariés détachés au Luxembourg : prochainement, un contrôle des conditions d'hébergement
- 155** Quelles démarches faut-il accomplir à votre arrivée au Luxembourg ?
- 156** Devoir de soins

Formation tout au long de la vie

- 159** Les chiffres clés de la formation en entreprise
- 160** Le Répertoire des organismes de formation à l'heure du digital
- 161** PwC's Academy – Learning designed for me
- 162** La rentrée 2020-2021 : quand changement rime avec opportunité
- 164** Formation des adultes : avant, lors de et après COVID-19
- 166** 2020, une opportunité de renouvellement pour la formation ?

168 Livres

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à.r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /

Rédacteur en chef /

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Alex Barras, Isabelle Couset, Quentin Deuxant, Sébastien Lambotte, Michel Nivoix, Jeanne Renaud

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro : Sarah Mellouet, House of Entrepreneurship, Lalux, Luxinnovation, FNR, Laurent Docquier, Françoise Jacquet, Alice Denby Wilkes, Chambre des salariés Luxembourg, Delphine Jonette, Janique Bultot, Chrystelle Thévenot-lesfrontaliers.lu, Giuseppe Tuzze, EiviLux, M^e Cindy Arces, M^e Céline Lelièvre, securitymadein.lu, Netty Thines, Martine Borderies, Catherine Degive, Rachid Belkacem, Pauline Bourgeon, Laetitia Hauret, David Marguerit, Ludvine Martin, FRONTALIERS Grand Est, ING Luxembourg, Sylvie Schmit-Verbrugghen, INFPC, LLLC, Service de la Formation des adultes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et Carole Houpert

Mise en page / Tessy Vandermerghel / weprint, Luxembourg
Impression / weprint, Luxembourg

Parution bimestrielle

Abonnements

1 an – 6 numéros : 40 EUR
2 ans – 12 numéros : 72 EUR

Media & Advertising S.à.r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.



© 2020 – Media & Advertising S.à.r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

Promouvoir l'esprit d'entreprise en temps de crise : besoin d'aides ciblées ou d'aides tout court ?

C'est un fait : entreprendre comprend des risques... à commencer par celui de pauvreté. Au Luxembourg, le taux de risque de pauvreté des indépendants s'élève à 21 % quand il est de 11 % en moyenne nationale. Cette population, qui représente 6 % de l'emploi total, est bigarrée : professions libérales, agriculteurs, commerçants et artisans ou encore consultants.

Pour caricaturer, on peut considérer que les travailleurs indépendants supportent les risques de leurs ambitions et récoltent les profits générés. Autonomes dans l'organisation de leur activité et de leur travail, ils n'ont en revanche pas de revenu garanti contrairement aux salariés (Salaire Social Minimum) et jouissent d'une moindre protection sociale (bien qu'en comparaison européenne, le Luxembourg se montre plus protecteur à l'égard de nombreux risques⁽¹⁾). Il incombe donc à l'indépendant de s'assurer de la bonne marche de ses affaires pour garantir sa subsistance (marchés pertinents, justes prix, politique commerciale adaptée, innovation, saine gestion, ressources humaines valorisées, etc.). Les aléas conjoncturels font partie de la vie des entrepreneurs. Mais la situation actuelle, totalement indépendante de leurs décisions stratégiques, pourrait en laisser sur le bas-côté sans qu'il ne soit possible de pointer des « mauvais » choix...

Le risque sanitaire tel qu'il s'est matérialisé au détriment de nombre d'entre eux a surpris par la violence de ses conséquences. Le double choc d'offre et de demande s'est traduit par la mise à l'arrêt d'une partie de la production (rupture d'approvisionnement, salariés à domicile) et par une chute de la consommation (forte limitation des déplacements et désormais crainte d'une seconde vague). De fait, des données d'enquête sur l'impact social et économique lié à la COVID-19 du STATEC⁽²⁾ nous apprennent que si 82 % des résidents n'ont pas eu à faire face à une baisse de



Les aléas conjoncturels font partie de la vie des entrepreneurs. Mais la situation actuelle, totalement indépendante de leurs décisions stratégiques, pourrait en laisser sur le bas-côté sans qu'il ne soit possible de pointer des « mauvais » choix...

revenu, ce n'est le cas que de 42 % des indépendants, soit 40 pp de différence. Ces données sont confirmées au niveau européen par celles d'Eurofound⁽³⁾ : 64 % des indépendants considèrent que leur situation financière s'est détériorée depuis le début de la crise et 52 % s'inquiètent même que cela n'empire.

Vers une aide à la création d'entreprise ?

Ainsi, selon la Coface⁽⁴⁾, malgré les mesures de sauvetage mises en place par les gouvernements depuis mars 2020 (dont près de 95 millions EUR d'aides non remboursables aux petites entreprises et aux indépendants luxembourgeois), « les défaillances



© 2020 Ernst & Young S.A. All Rights Reserved. ED None.

Do you have the ability to adapt to an unfamiliar landscape?

As our landscape changes and becomes more unfamiliar, how ready are you to change with it? EY helps you explore the questions to reframe your future.

ey.com/en_lu
[#BetterQuestions](https://twitter.com/BetterQuestions)



The better the question. The better the answer.
The better the world works.



Building a better
working world

Au Luxembourg, le taux de risque de pauvreté des indépendants s'élève à 21 % quand il est de 11% en moyenne nationale.

devraient augmenter fortement partout en Europe au second semestre 2020 et en 2021 ». Des perspectives relativement anxiogènes susceptibles d'avoir, entre autres, des conséquences sur le chômage et sur le risque de pauvreté.

Projections d'augmentation des faillites entre fin 2019 et fin 2021

Allemagne	+ 12 %
France	+ 21 %
Espagne	+ 22 %
Pays Bas	+ 36 %
Royaume Uni	+ 37 %
Italie	+ 37 %

Source : COFACE

Pour autant, il est ressorti de la réunion du Comité de coordination tripartite du 3 juillet consacrée à la situation du marché de l'emploi au vu de l'impact de la crise de la COVID-19 une mesure particulière à envisager pour assurer le maintien dans l'emploi et la lutte contre le chômage : l'aide à la création d'entreprise⁽⁵⁾. Si les contours n'en sont pour l'heure (18 août) pas arrêtés, il pourrait s'agir d'une prime de 2.000 EUR par mois pendant 6 mois versée par le ministère de l'Économie aux créateurs d'entreprises. Cela pourrait être vu comme un salaire minimum temporaire versé par la puissance publique aux (nouveaux) indépendants. Cette initiative est à saluer en ce qu'elle soutient l'esprit d'entreprise dans une période où il pourrait être mis à mal par le développement d'une forte aversion au risque et apporte un supplément de sécurité financière bienvenu aux (futurs) indépendants, voire permet de lutter contre une précarité potentielle.

Il est intéressant de relever que cette proposition s'est faite dans le cadre de travaux centrés sur le maintien dans l'emploi et la lutte contre le chômage. Or, s'il faut plus d'entrepreneurs dans l'économie, il faut (surtout) mieux d'entrepreneurs comme en attestent les données ci-des-

sus relatives au taux de pauvreté des indépendants. Si l'on ne veut pas voir se développer le phénomène des micro-entrepreneurs à la française, où la création d'entreprise s'est imposée comme une réponse au « chômage de masse » avec la figure de l'entrepreneur par nécessité, l'explosion des petites structures n'est pas forcément souhaitable. En effet, en France, 45 % des créations d'entreprises sont des demandes d'immatriculations de microentrepreneurs. Les chômeurs et les inactifs représentent 40 % des créateurs d'entreprises et sont très peu diplômés⁽⁶⁾. L'effet d'entraînement sur l'emploi est très modeste et les revenus de ces créateurs comme le taux de survie de leur entreprise demeurent faibles. Reste l'« effet refuge » face au chômage... pour n'en faire, peut-être, que reporter l'échéance. La connaissance des facteurs de pérennité des microentreprises peut alors aider à cibler les aides : l'âge avancé, les moyens financiers au démarrage et le fait que l'activité soit principale plutôt que complémentaire.

Au Luxembourg, le Global Entrepreneurship Monitor (GEM)⁽⁷⁾ nous donne des statistiques sur cet entrepreneuriat par nécessité, qui concerne ceux qui n'ont pas eu d'autre choix que de créer leur propre emploi. Au total, il s'élève à « seulement » 19 %, une donnée en augmentation et avec de fortes disparités selon le niveau d'éducation, l'âge et le sexe.

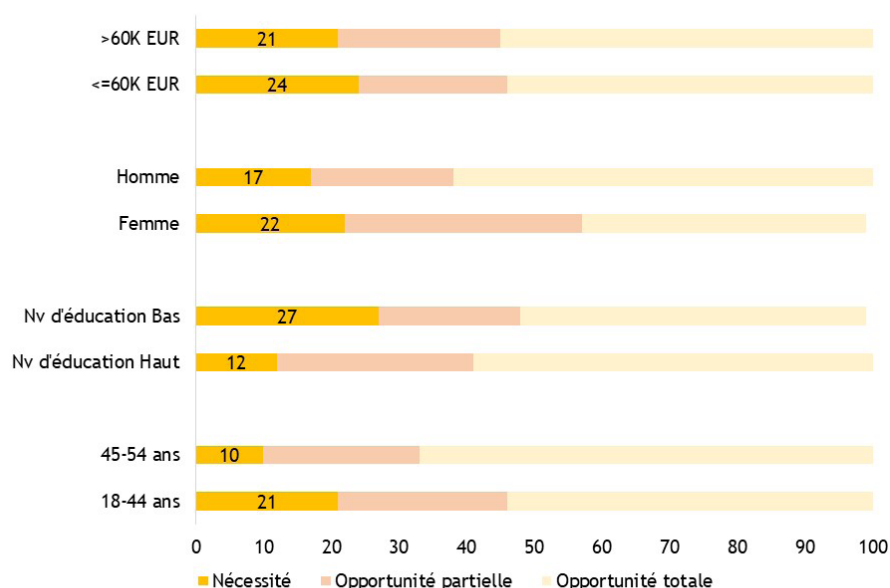
Ainsi, les entrepreneurs les moins diplômés sont 27 % à déclarer se lancer par nécessité contre 12 % des mieux dotés en capital scolaire.

Par ailleurs, l'âge avancé semble être plus propice à un vrai choix délibéré de l'aventure entrepreneuriale puisque seulement 10 % des 45-54 ans déclarent entreprendre par nécessité, ce qui tendrait à corroborer le fait que l'âge est un facteur de pérennité des microentreprises (observé dans le cas français).

Enfin, les femmes sont plus susceptibles de créer leur propre emploi « faute de mieux » que les hommes.

On ne connaît en revanche pas le taux de survie de ces entreprises en fonction de la motivation initiale.

Motivations à entreprendre en fonction de critères de revenus, de genre, de niveau d'éducation et d'âge en 2017



Source : GEM-STATEC

Si les contours n'en sont pour l'heure pas arrêtés, il pourrait s'agir d'une prime de 2.000 EUR par mois pendant 6 mois versée par le ministère de l'Économie aux créateurs d'entreprises. Cela pourrait être vu comme un salaire minimum temporaire versé par la puissance publique aux (nouveaux) indépendants.

Pour Michel-Edouard Ruben (IDEA), « *puisque l'activité entrepreneuriale est une activité risquée, la promouvoir suppose de rapprocher (encore davantage) les régimes légaux de droit du travail et de sécurité sociale des salariés et des indépendants* » (visites médicales, système de congés légaux, droit à la déconnexion, mêmes droits aux allocations chômage qu'un salarié licencié pour motif économique (s'il échoue de bonne foi), droit de négocier et de conclure des conventions collectives, droit de grève, etc.)⁽⁶⁾. Mais prévoir une protection plus importante des travailleurs indépendants ne pourrait-il pas participer de ce mouvement de « microentrepreneuriation » de l'économie avec des conséquences sur l'emploi, le taux de pauvreté « en indépendance » voire, à terme, le chômage ?

Pour limiter cette tendance, et sans connaître les détails de la future aide évoquée par le gouvernement, il y a donc fort à espérer qu'elle ne soit pas distribuée aveuglément mais sur base d'un *business model*, d'un plan d'affaires robuste, voire d'objectifs d'embauche, même sans solides moyens financiers au démarrage (dans

l'esprit de l'initiative *Fit4Entrepreneurship* grâce à laquelle les chômeurs inscrits auprès de l'ADEM qui souhaitent créer leur entreprise sont accompagnés). Plus d'entreprises, oui, mieux d'entreprises, résolument, surtout face à des perspectives incertaines.



Sarah Mellouet

Economiste

Fondation IDEA asbl



- (1) Sarah Mellouet (IDEA), août 2017, *Avant de craindre de se lancer, encore faut-il y songer*, <https://www.fondation-idea.lu/2017/08/01/commentaire-document-de-travail-n7-de-craindre-de-se-lancer-faut-y-songer>. A noter qu'il est inscrit dans l'Accord de coalition du gouvernement que « *Le congé de paternité de dix jours dont peuvent bénéficier des salariés sera ainsi rendu applicable aussi aux indépendants. Le régime de chômage sera revu en ce qui concerne son application à une personne qui travaille sous le statut de l'indépendant.* »
- (2) STATEC, (juillet 2020), *Regards n° 9, L'impact financier du confinement : la baisse du revenu globalement contenue*, <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2020/PDF-09-2020.pdf>.
- (3) Eurofound, (Avril 2020), *Living, working and COVID-19 First findings – April 2020*, https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef20058en.pdf.
- (4) Expert de l'assurance-crédit et des risques commerciaux.
- (5) Voir https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/07-juillet/03-tripartite.html et <https://paperjam.lu/article/fruits-tripartite-cote-rousega>.
- (6) Voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3572474> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4189659>.
- (7) Voir <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/LuxGEM/2019/PDF-GEM-2017-18.pdf>.
- (8) Michel-Edouard Ruben (IDEA), juillet 2017, *Document de travail n° 7, Start-up nation : vers un young business act !*, http://www.fondation-idea.lu/wp-content/uploads/sites/2/2017/07/strat_up_scale_up.pdf. CC, mars 2019, A&T n° 21, *Pauvreté : de la juste mesure aux mesures appropriées*, https://www.cc.lu/uploads/tx_userccpublications/A_T_Brochure_2019_31.pdf.

Entreprendre en période de crise

En matière d'entrepreneuriat, le Luxembourg jouit d'une réputation particulièrement favorable sur le plan international. Au Grand-Duché, pourtant, la création d'entreprise se heurte encore à la peur de l'échec. Une crainte qui pourrait être exacerbée en cette période de crise sanitaire et d'incertitude.

Fort d'une grande stabilité économique et politique, offrant un haut niveau de qualité de vie et une fiscalité avantageuse pour les entreprises, le Luxembourg est considéré comme un endroit particulièrement adapté pour développer une activité ou se lancer dans l'entrepreneuriat. Selon le dernier *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM), étude qui analyse chaque année l'entrepreneuriat au niveau mondial, 55 % des personnes interrogées perçoivent le Grand-Duché comme un environnement propice au démarrage d'une entreprise.

Ainsi, le Luxembourg affiche un taux d'entrepreneuriat de 10,7 % (pourcentage de nouveaux entrepreneurs par rapport à la population totale), un chiffre en augmentation au regard des deux années précédentes. À ce niveau, le Luxembourg se classe en 4^e position parmi les pays de l'Union européenne, dont la moyenne est de 7,6 %. Seuls les Pays-Bas, la Slovaquie et l'Autriche font mieux.

D'après le *Bilan de Compétitivité* qui, comme son nom l'indique, fait le point sur l'état de compétitivité du pays, le Luxembourg se classe, en 2019, en 8^e position des États membres de l'Union européenne, gagnant une place par rapport à l'année précédente. Il fait ainsi partie du groupe de pays à « performance élevée ».

La crainte d'échouer

Pour autant, l'entrepreneuriat n'est pas vu d'un si bon œil au Luxembourg. Seuls 49 % de la population estiment en effet que lancer son entreprise est un bon choix de carrière, quand la moyenne européenne pointe à 60 %. Si le pays est donc particulièrement considéré comme présentant de bonnes conditions pour créer son entreprise, la peur de l'échec reste relativement élevée (51 %, contre 44 % en moyenne dans l'UE).

Pourtant, contrairement à de nombreux pays de l'OCDE, le Luxembourg couvre l'indépendant de nombreux risques. Il



La crainte de l'échec entrepreneurial pourrait encore se voir renforcée dans le contexte actuel. Selon les données du STATEC parues en juillet 2020 sur l'impact financier du confinement, si 82 % des résidents n'ont pas dû faire face à une baisse de revenus durant la crise sanitaire, seuls 42 % des indépendants peuvent en dire de même.

accorde par exemple des droits élargis aux travailleurs indépendants, notamment en matière d'accident de travail, de congés de maternité, de chômage ou encore d'invalidité. Plus que le manque de couverture, il semble que ce soit davantage l'école et la famille qui jouent un rôle dans cette construction de la vision de l'entrepreneuriat.

Cette crainte de l'échec entrepreneurial pourrait encore se voir renforcée dans le contexte actuel. En effet, selon les données du STATEC parues en juillet 2020 sur l'impact financier du confinement, si 82 % des résidents n'ont pas dû faire face à une

baisse de revenus durant la crise sanitaire, seuls 42 % des indépendants peuvent en dire de même. Son de cloche identique au niveau européen puisque 64 % des indépendants estiment que leur situation financière s'est dégradée depuis le début de la crise. 52 % craignent même que cela ne s'aggrave encore, selon Eurofound.

Une nouvelle aide aux créateurs d'entreprise ?

Bien que les pertes liées à la crise sanitaire soient tout de même considérables pour de nombreux entrepreneurs, le Luxem-

Seuls 49 % de la population estiment en effet que lancer son entreprise est un bon choix de carrière, quand la moyenne européenne pointe à 60 %. Si le pays est donc particulièrement considéré comme présentant de bonnes conditions pour créer son entreprise, la peur de l'échec reste relativement élevée (51 %, contre 44 % en moyenne dans l'UE).

bourg peut se targuer d'être parmi les pays européens à apporter le plus d'aide aux indépendants et à la relance économique durant cette période inédite. Au total, c'est 5,5 % du PIB national, soit 3 milliards EUR, qui sont en effet consacrés au plan de relance du pays, quand la Belgique et la France, par exemple, n'y ont octroyé « que » 2 % de leur PIB.

Selon la Fondation IDEA, le gouvernement luxembourgeois a ainsi mis sur la table près de 95 millions EUR d'aides non remboursables aux petites entreprises et aux indépendants. La réunion du Comité de coordination tripartite du 3 juillet 2020, consacrée à la situation du marché de l'emploi, a évoqué la mise en place d'une nouvelle mesure d'aide à la création d'entreprise, destinée à soutenir l'emploi et à lutter contre le chômage. Pour l'heure, on ne sait pas précisément quelle forme cette mesure prendra mais il pourrait s'agir d'une prime de 2.000 EUR mensuelle, octroyée pendant 6 mois par le ministère de l'Économie aux créateurs d'entreprises. « Cela pourrait être vu comme un salaire minimum temporaire versé par la puissance publique aux (nouveaux) indépendants, explique Sarah Mellouet, économiste au sein de la Fondation IDEA dans une publication parue sur le site de la Fondation. Cette initiative est à saluer en ce qu'elle soutient l'esprit d'entreprise dans une période où il pourrait être mis à mal par le développement d'une forte aversion au risque, apporte un supplément de sécurité financière bienvenu aux (futurs) indépendants, voire permet de lutter contre une précarité potentielle. »

Encourager un entrepreneuriat de qualité

L'économiste met toutefois en garde quant au phénomène des microentrepreneurs qui s'est développé en France ces

dernières années comme une réponse au chômage. Dans ce contexte, l'entrepreneuriat se développe alors par nécessité, et son impact sur l'emploi et le développement économique reste limité.

« En France, 45 % des créations d'entreprises sont des demandes d'immatriculations de microentrepreneurs, rapporte Sarah Mellouet. Les chômeurs et les inactifs représentent 40 % des créateurs d'entreprise et sont très peu diplômés. L'effet d'entraînement sur l'emploi est très modeste et les revenus de ces créateurs, comme le taux de survie de leur entreprise, demeurent faibles. »

Pour encourager réellement le développement entrepreneurial, pour contribuer à soutenir l'emploi et réduire le chômage, le gouvernement devra donc bien penser cette aide. ☑

Jeanne Renauld

L'entrepreneuriat au Luxembourg

Selon le rapport GEM (*Global Entrepreneurship Monitor*) 2018/2019, 55 % des répondants perçoivent le Luxembourg comme un environnement favorable au démarrage d'une entreprise. Cependant, l'échec empêche 51 % d'entre eux de se lancer dans la création d'une société. Cette peur d'échouer est beaucoup plus prononcée au Luxembourg que dans les autres pays européens.

Des programmes ciblés visant à promouvoir l'esprit d'entreprise doivent répondre aux motivations, aux craintes et aux caractéristiques individuelles des entrepreneurs. En 2018, 62 % des nouveaux entrepreneurs sont satisfaits de leur vie contre 75 % des autres personnes sondées. La proportion d'entrepreneurs satisfaits est néanmoins plus élevée chez les femmes que chez les hommes (respectivement 65 % et 60 %).

Les entrepreneurs luxembourgeois comptent énormément sur les membres de la famille pour démarrer une entreprise. Un nouvel entrepreneur sur trois implique les membres de sa famille dans la société.

Les immigrants continuent de jouer un rôle majeur dans l'écosystème de l'entrepreneuriat. La proportion d'entrepreneurs parmi les immigrés de 1^{ère} génération (ceux qui ne sont pas nés au Luxembourg) est toujours plus grande (13,0 %) que celle des immigrants

nés dans le pays (8,8 %) et parmi ceux de la 2^e génération (9,4 %).

En 2018, la proportion de jeunes entrepreneurs parmi les hommes (12,7 %) a continué d'être plus élevée que la proportion de nouveaux entrepreneurs parmi les femmes (8,7 %). En 2017, 12,5 % des nouveaux entrepreneurs étaient des hommes et 5,9 % des femmes.

Les programmes de formation sont populaires auprès des entrepreneurs : 1/3 d'entre eux déclarent être engagés dans une formation à l'entrepreneuriat au niveau secondaire, et près de la moitié après l'obtention de leur diplôme. Ces chiffres sont plus élevés pour les entrepreneurs que pour les non-entrepreneurs, ce qui suggère un lien positif entre la formation à l'entrepreneuriat et le démarrage d'une nouvelle entreprise.

Alors que les entreprises sont souvent créées à l'aide de procédures en ligne, le résultat sur la satisfaction des entrepreneurs par rapport aux services en ligne est mitigée : 40 % des nouveaux entrepreneurs déclarent être assez ou très satisfaits, alors que plus de 30 % d'entre eux sont insatisfaits.

Source : STATEC, Statnews n° 35 *Entrepreneuriat au Luxembourg – La famille joue un rôle important* du 20 novembre 2019.

<https://statistiques.public.lu>